



Assignation syndic

Par Josianeduchemin

Bonjour,

J'ai été convoqué au tribunal suite à une insigation de mon syndic de copropriété pour rien de très grave le problème c'est que je n'ai pas reçu la convocation posée par un huissier dans ma boîte aux lettres en courrier simple.

Je me suis fait forcer la boîte aux lettres dans la période où le courrier avait été déposé. J'ai la plainte que j'avais déposée suite à cet incident de boîte aux lettres.

Que puis-je faire ?

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Que puis-je faire ?

Vous préparer à cette convocation...

Quel est le "vrai" sujet ?

Parce que vos excuses de ne pas avoir reçu le courrier sont éventuellement recevables, mais le juge va vouloir parler du fond.

Par Nihilscio

Bonjour,

Que puis-je faire ?

Vous rendre à l'office de l'huissier pour retirer l'acte.

Par coproleclos

Bonjour,

Comment avez-vous appris que vous étiez convoquée puisque vous dites qu'on a forcé votre boîte aux lettres ?

Sachez que le commissaire de justice n'est pas obligé de vous remettre une assignation en mains propres. Ni même de mettre un mot sur ou dans votre boîte.

S'il ne vous joint pas à la première présentation, il remet l'assignation à la mairie de votre commune, laquelle n'est pas tenue de vous en avertir.

Ca m'est arrivé début des années 2000 alors que j'étais syndic coopératif. C'est un voisin qui m'a averti du passage de l'huissier qui lui avait demandé où se trouvaient les boîtes aux lettres car elles n'étaient pas à l'entrée de l'immeuble. Il avait cherché à me joindre dans un premier temps et avait dit au voisin où serait mon assignation.

Je me suis présenté seul au Td'I où j'ai demandé au juge de m'accorder un délai pour présenter ma défense afin de chercher un avocat.

La vandalisation d'une boîte n'est pas un motif acceptable aux yeux de la justice.

Bien à vous.

Par Nihilscio

Le commissaire de justice doit tenter de remettre l'acte en mains propres. L'article 694 du code de procédure civile dispose : La signification doit être faite à personne.

La signification en mairie n'existe plus depuis longtemps.

La vandalisation d'une boîte peut être un excellent motif pour faire admettre qu'en fait l'acte n'a pas été signifié ou qu'il ne l'a été qu'à une date ultérieure.

Par yapasdequoi

Le juge appréciera si l'excuse est valable.

Mais il est important de savoir quel est l'objet de l'assignation et donc de récupérer au plus vite cette convocation.